ROZOY FLASH n° 151

Bulletin d'informations communales – **3 mai 2016**

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 avril 2016

La séance du Conseil Municipal du 22 avril, présidée par José FLUCHER, Maire, débute à 20h00, salle des délibérations de l'Hôtel de Ville.

Sont présents :
Nicolas FRICOTEAUX – Marie-Agnès MARCHAND – Sylvain POULAIN – Roger POTET – Lucienne BEKALAREK – Martine MAINGAINT – Jean-René DURTETTE – Dominique LECLERCQ – Patricia CARAQUIN – Xavier BOULANDE – Christelle BERNAILLE – Olivier THOUANT.

Absentes excusées :
Adeline MOINEUSE – pouvoir à Christelle BERNAILLE
Delphine LOUIS

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Compte administratif – exercice 2015 (Commune et ZAC),
- Compte de gestion – exercice 2015 (Commune et ZAC),
- Affectation du résultat – exercice 2015,
- Subventions année 2016,
- Taux d'imposition année 2016,
- Budget primitif – exercice 2016 (Commune et ZAC),
- Indemnité de fonction d'une conseillère déléguée,
- Bien sans maître,
- Transfert de compétences à la Communauté de Communes – Réseaux et services locaux de communications électroniques,
- Arrêt du projet Plan Local Urbanisme Intercommunal,
- Classement dans la voirie communale : rue Charles de Gaulle et rue de Verdun,
- Prorogation de l'adhésion au Fonds Départemental de Solidarité pour les travaux de voirie,
- Commission d'appel d'offres : collégiale Saint-Laurent,
- Questions diverses.

Ajouts à l'ordre du jour :

- Maison de services au public
- Renouvellement de contrat unique d'insertion en CAE et contrat d'avenir.

Secrétaire de séance :
Christelle BERNAILLE

DELIBERATIONS

Après avoir adopté le compte rendu de la séance précédente, le Conseil Municipal procède à l'examen de l'ordre du jour de la réunion.

COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2015 (COMMUNE ET ZAC)
Les comptes administratifs, présentés par José FLUCHER, sont adoptés.
Pour la commune :
- le total des dépenses de fonctionnement est de 869 832.14 € pour des recettes d'un montant de 1 180 808.63 €.
- les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 017 838.65 € et les recettes à 655 260.55 €.

Pour la ZAC, les dépenses de fonctionnement sont nulles et les recettes s'élèvent à 10 042.99 €.
Pas de dépenses ni de recettes en investissement.

COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2015 (COMMUNE ET ZAC)
Les comptes de gestion, préparés par M. Charles MARTIN, Comptable Public, et reprenant les éléments des comptes administratifs, sont adoptés.

AFFECTATION DU RESULTAT – EXERCICE 2015

Après avoir approuvé le compte administratif pour 2015, présentant un excédent de fonctionnement de 346 976.49 €, il est décidé d'affecter 237 953.97 € à la section d'investissement 2016 et 73 022.52 € à l'excédent de fonctionnement reporté.

SUBVENTIONS ANNEE 2016

Après un court rappel sur le calcul pour l'attribution des subventions aux associations, et le fait que les Présidents et Trésoriers des dites associations ne participent pas au vote, le Conseil Municipal fixe le montant des subventions 2016 à 21 105 € (pour rappel 20 182 € en 2015) :

Comité des Fêtes	7 555.00 €	La Bigarrure	100.00 €
Anciens Combattants de Rozoy	188.00 €	Les Aînés Rostands	293.00 €
Amicale Sapeurs Pompiers	316.00 €	La Colombe Rostande	124.00 €
Les Amis de Rozoy et de sa Collégiale	552.00 €	Tennis de table	948.00 €
Fanfare Municipale	50.00 €	Médaillés Militaires	50.00 €
Foyer Rural du Pays Rostand	4 684.00 €	Anciens Combattants du Canton	50.00 €
Centre aéré	1 500.00 €	Fondation du Patrimoine	100.00 €
Rozoy Moto Quad Passion	1 067.00 €	Prévention Routière	70.00 €
Société de chasse	119.00 €	T.A.C.T. Thiérache Animation Culture Tourisme (participation à l'école de musique intercommunale)	264.00 €
Société de pêche	257.00 €		
Union Sportive Rostande	2 818.00 €		

TAUX D'IMPOSITION ANNEE 2016

L'assemblée, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux :

Taxe d'habitation : 16.77%
Taxe sur foncier bâti : 16.80%
Taxe sur foncier non-bâti : 33.46%

BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2016 (COMMUNE ET ZAC)

Après débat, la proposition de budget primitif, présenté par José FLUCHER, est adoptée par l'assemblée.

Ce budget est équilibré en fonctionnement pour un montant de 948 233.52 € et en investissement pour un montant de 834 615.61 €.

Concernant la zone d'activités (Z.A.C.), le Conseil Municipal adopte la proposition du budget primitif présentant les caractéristiques suivantes :

- fonctionnement : équilibré pour un montant de 11 891.32 €
- investissement : pas de dépenses ni de recettes.

INDEMNITE DE FONCTION D'UNE CONSEILLERE DELEGUEE

A compter du 1er mai 2016, Lucienne BEKALAREK, conseillère déléguée au Patrimoine et au suivi des travaux de la Collégiale depuis le 18 avril 2015, percevra une indemnité de 151.19 € net (4.45% de l'indice 1015).

BIEN SANS MAITRE

Les biens sans maître sont des biens immobiliers vacants, dont le propriétaire est soit inconnu (aucun titre de propriété publié au fichier immobilier ou au livre foncier, aucun document cadastral), soit disparu, soit décédé.

Dès lors, deux situations sont à distinguer :

- Les immeubles vacants sans maître qui font partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté. Dans ce cas, le bien est incorporé dans le domaine de la commune, de droit. Si la commune renonce à ce droit, la propriété du bien est transférée à l'Etat.
- Les immeubles vacants sans maître qui n'ont pas de propriétaires connus et pour lesquels depuis plus de trois ans les taxes foncières n'ont pas été acquittées (ou ont été acquittées par un tiers). Dans ce cas, le bien est incorporé dans le domaine de la commune selon une procédure spécifique.

Un terrain situé rue du Pont du Rieux, référencé section AD n°15 et AD n°16, est dans la première situation. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à acquérir ces parcelles d'une superficie totale de 3a86 constituant un bien sans maître et revenant donc de plein droit à la commune.

TRANSFERT DE COMPETENCES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – RESEAUX ET SERVICES LOCAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Monsieur le Maire expose que l'article L. 1425-1 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) confie aux collectivités territoriales (communes, département, région), une compétence en matière de réseaux et services locaux de communication électroniques.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le transfert de la « compétence relative aux réseaux et services locaux de communications électroniques » à la Communauté de Communes des Portes de la Thiérache.

Ses statuts seront modifiés et cette mention y sera ajoutée :

Compétence relative aux réseaux et services locaux de communications électroniques *comprenant notamment :*

- *la construction d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques,*
- *l'acquisition de droits d'usage à des fins d'établir et d'exploiter des infrastructures et des réseaux de communications électroniques,*
- *l'acquisition des infrastructures ou réseaux de communications électroniques existants,*
- *la mise des infrastructures ou réseaux à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants,*
- *l'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques* ».

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le transfert à la Communauté de Communes de la compétence en matière de réseaux et services locaux de communications électroniques et autorise la Communauté de Communes à adhérer à l'USEDA pour l'exercice de cette compétence.

ARRET DU PLAN LOCAL URBANISME INTERCOMMUNAL (P.L.U.I.)

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes des Portes de la Thiérache a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal par délibération du 17 mars 2011. Cette démarche émanait d'une volonté commune de disposer d'un outil adapté pour poursuivre l'aménagement et le développement durable des Portes de la Thiérache. Ce véritable projet de territoire a permis de mener une réflexion globale sur les perspectives de développement de nos communes, sur la préservation de leurs spécificités naturelles, paysagères ou architecturales.

Il rappelle que les éléments constitutifs du PLUI ont été élaborés en concertation avec l'ensemble des élus communaux et intercommunaux (réunions, interventions dans les conseils municipaux, visites sur le terrain…) et en concertation avec la population (ateliers, journaux spécifiques, journaux communaux et intercommunaux, panneaux d'affichage…) depuis 2011.

Ces modalités sont rappelées dans le bilan de concertation présenté, bilan qu'il convient d'approuver en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

CLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE : RUE CHARLES DE GAULLE ET RUE DE VERDUN

Pour avoir accès au FDSV (Fonds Départemental de Solidarité Voirie), le Conseil Municipal demande le classement dans la voirie communale et le transfert du domaine privé communal au domaine public des parkings situés rue Charles de Gaulle et rue de Verdun (maison médicale).

PROROGATION DE L'ADHESION AU FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE

Le Conseil Municipal,

- vu le nouveau règlement du Fonds Départemental de Solidarité 2007-2016 et son fonctionnement basé sur le principe de la solidarité, adopté par l'Assemblée Départementale,
- considérant que les communes ne pourront bénéficier d'une subvention du département sur les travaux communaux de voirie que dans la mesure où elles s'engageront formellement à proroger leur adhésion à ce Fonds et à verser leur cotisation,

décide de proroger l'adhésion au Fonds Départemental de Solidarité pour les travaux de voirie 2017.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : COLLEGIALE SAINT-LAURENT

Le Conseil Municipal adopte la proposition de la commission d'appel d'offres retenant M. Vincent BRUNELLE, architecte en chef des bâtiments historiques, pour les prochains travaux de restauration de la collégiale Saint Laurent.

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

Le combat de la commune de ROZOY-SUR-SERRE pour préserver un tissu de services dense, complémentaire et pérenne représente un effort au quotidien pour notre municipalité.

Ainsi après avoir favorisé l'installation d'une maison de retraite de 74 lits en 2014, créé une maison médicale avec une dizaine de professionnels de santé en ce début d'année 2016 et acquis les murs de l'ancien Hôtel Restaurant Bar, ayant depuis repris une activité florissante, le Conseil Municipal émet le souhait de l'installation d'une Maison de Services au Public dans les locaux du bureau de poste local.

Les maisons de services au public ont été créées pour répondre aux besoins des citoyens éloignés des opérateurs publics, notamment en zones rurales et périurbaines.

Un partenariat entre l'Etat et LA POSTE permettrait d'accueillir des services publics (CRAM – Pôle Emploi – CAF - GDF - MSA ont déjà signé). Des accès informatiques avec l'aide du personnel de LA POSTE seraient proposés au public.

Après validation, par M. le Préfet, des communes pouvant accueillir ces maisons de service au public, une liste sera proposée à la Commission Départementale de Présence Postale Territoriale (C.D.P.P.T.) qui entérinera les bureaux de poste choisis..

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT UNIQUE D'INSERTION EN CAE ET CONTRAT D'AVENIR

Il est décidé de renouveler le contrat CUI-CAE de M. Gaston LONNOY, pour une durée de 1 an, à partir du 1er mai 2016, pour 24 heures par semaine et le contrat d'avenir de M. Rémi ESTREMO, pour une durée de 1 an, à partir du 1er juin 2016, pour 35 heures par semaine.

QUESTIONS DIVERSES

Après avoir programmé plusieurs réunions de commissions, M. le Maire propose un tour de table :

Christelle BERNAILLE informe que les travaux de réhabilitation des écoles ont débuté le 11 avril à l'école du Chapitre et à l'école rue de Sedan.

La classe de CM2 de Mme HANNEQUIN a été déplacée au collège depuis la rentrée des vacances de Pâques jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Ces travaux concernent le changement des fenêtres, l'isolation des murs intérieurs, l'abaissement des plafonds ainsi que le changement de sol dans la classe de maternelle petite section.

Avec, bien sûr, une mise aux normes électriques et un rafraîchissement des peintures.

Dominique LECLERCQ signale que le Syndicat des Eaux envisage de refaire la canalisation du réseau eau (pont de la Serre). Des demandes de subventions vont être faites.

Lucienne BEKALAREK évoque la chapelle Notre Dame et ses problèmes d'humidité.

Nicolas FRICOTEAUX informe de l'arrivée d'un nouveau préfet le 9 mai suite au départ de M. LE DEUN dans le Morbihan.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Informations générales

Information concernant les piles usagées

Vous pouvez désormais déposer toutes vos piles et petites batteries (téléphones) usagées au secrétariat de mairie qui est un point de collecte de COREPILE, éco-organisme qui recycle les piles usagées, issues de la consommation des ménages. Des dépliants explicatifs sont à votre disposition en mairie.

Horaires d'ouverture de la Gendarmerie

Depuis le 1er mars 2016, la gendarmerie de MONTCORNET est ouverte le mercredi et le samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h.

Tous les Rostands sont invités à la cérémonie de la commémoration de la Victoire du 8 Mai 1945.

Le programme de la cérémonie est le suivant :

11 h 00 Rassemblement devant l'Hôtel de Ville suivi d'un défilé et d'un dépôt de gerbe au Monument aux Morts avec la participation de la Fanfare Municipale, des Sapeurs Pompiers, des associations d'anciens combattants et médaillés militaires ainsi que des enfants des écoles.

11 h 30 Vin d'honneur à la Salle des Fêtes et distribution de brioches aux enfants.

Noms et n° de téléphone des professionnels de santé de ROZOY SUR SERRE (annule et remplace)

Professions	Noms	Tél Fixe	Tél mobile
Médecin	DEBALLON Aymeric	03.23.98.50.08	
Médecin	NATTIER-BERGER Lucie		
Orthophoniste	CHATEAUNEUF Amal	03.64.15.42.07	06.03.41.21.61
Orthophoniste	FERMINE Anne-Laure		06.61.66.96.83
Podologue	CANON Claire		06.81.36.17.34
Infirmier	MARTIN Tony		06.47.74.87.37
Infirmière	LECLERCQ Nathalie	03.23.98.57.00	
Infirmière	ADAM Aurélie	03.10.43.50.85	06.70.13.84.15
Infirmière	LOMBART Karine	03.23.58.30.93	06.81.62.08.28
Infirmière	GUILLAUME Séverine		
Psychologue	MERESSE Emilie		06.86.54.96.13
Kinésithérapeute	CHOLLEY Lauriane		06.13.47.90.14
Dentiste	NASRALLAH Firas	03.23.97.13.87	06.37.62.90.06
Pharmacie	BOCQUET Dominique	03.23.98.50.51	

BROCANTES

Le dimanche 15 mai 2016

Brocante vide grenier – Organisée par le Foyer Rural Quartier de la Neuville - Emplacement gratuit – Pas de réservations – de 7h à 18h - Restauration, buvette

Le samedi 28 mai 2016

Broc'vêtements - Organisée par le RAM – Salle des fêtes de Rozoy/Serre – Ouvert à tous - Vente de vêtements femme, homme et enfant Réservation auprès du Relais Assistantes Maternelles au 06 79 22 45 42

La Communauté de Communes Les Portes de la Thiérache recrute 8 à 10 personnes en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) au sein du chantier d'insertion.

Postes à pourvoir pour le 1er juillet 2016, pour 6 mois, 20h/semaine, rémunérés au SMIC.

Sont éligibles uniquement les bénéficiaires du RSA et les jeunes de moins de 26 ans.

Candidatures (CV à envoyer à la Communauté de Communes (Lisa UZABIAGA - 320, rue des Verseaux – 02360 ROZOY-SUR-SERRE) avant le 1er juin 2016.

Les recrutements ont lieu le 7 juin 2016 pour les bénéficiaires du RSA et le 9 juin 2016 pour les jeunes.

Travaux de maçonnerie sur le patrimoine rural : mairie, église, lavoir ….

Pas de formation spécifique exigée, vous pouvez postuler quel que soit votre profil, la motivation est le seul critère de recrutement !!

Vous bénéficierez d'un accompagnement socio professionnel et de formations collectives et/ou individuelles la durée de votre contrat.

pôle emploi — L'AISNE — Portes de la Thiérache

Permanence de puériculture - PMI (Protection Maternelle et Infantile) – UTAS LAON

Frédérique POCHON, puéricultrice, assurera une consultation le **mercredi 4 mai 2016**, de 13h30 à 16h00, au centre médico social.